ETAT DE LA LOUISIANE vs. FRANCE C.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 3 janvier, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la loi de la Législature de cet Etat, No. 96 de 1882, approuvé le 3 juillet 1882, et des lois subséquentes, je procéderai à la vente à l'encan, à la porte principale du devant de la cour de justice dans laquelle siège la Cour Civile du District de cette paroisse, qui se trouve dans la susdite ville, samedi, le deux cent quatrième jour de janvier 1875, 1876, 1877 et 1878, mentionné dans la présente loi, dans les heures légales de vente, savoir :

Quatre (4) certains lots de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connus comme les Nos. 1, 2, 3 et 4 du Front, ayant chacun 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 5 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 6 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 7 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 8 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 9 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 10 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 11 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 12 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 13 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 14 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 15 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 16 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 17 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 18 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 19 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 20 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 21 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 22 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 23 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 24 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 25 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 26 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 27 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 28 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 29 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 30 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 31 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 32 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 33 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 34 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 35 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 36 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 37 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 38 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 39 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 40 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 41 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 42 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 43 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 44 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 45 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 46 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 47 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 48 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 49 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 50 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 51 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 52 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 53 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 54 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 55 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 56 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 57 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 58 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 59 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 60 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 61 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 62 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 63 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 64 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 65 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 66 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 67 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 68 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 69 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 70 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 71 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 72 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 73 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 74 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 75 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 76 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 77 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 78 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 79 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 80 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 81 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 82 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 83 du Front, ayant 30 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas sur 110 pieds de profondeur, et dont la propriété a été vendue pour l'acquittement des taxes dues à l'Etat, ensemble avec les améliorations et constructions y érigées, pour les taxes dues à l'Etat des années 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à $2 20.

Ainsi qu'un certain lot de terre dans la sixième section du district de la ville de la Nouvelle-Orléans, connu comme le No. 84 du Front, ayant 30 pieds de front